

# LES RISQUES MAJEURS à Saint-Jean [DICRIM 2019]

DOCUMENT À CONSERVER

DOCUMENT À CONSERVER

DOCUMENT À CONSERVER

DOCUMENT À CONSERVER



VILLE DE  
**saintjean**

# SE PROTÉGER

Le risque fait partie de la vie.

Le prendre en compte, l'évaluer et l'anticiper pour mieux y faire face le cas échéant est l'objectif du DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

**A lire attentivement et à conserver précieusement, celui-ci vous donne des consignes de sécurité pour se protéger, car, en situation de crise, chacun est acteur de sa propre sécurité.**

Afin d'améliorer votre réactivité et celle de vos proches, petits et grands, n'hésitez pas en outre à participer aux formations de la Croix-Rouge, partenaire du Plan Communal de Sauvegarde de la ville.

Le DICRIM s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs élaboré par la Préfecture et contient des données nécessaires à l'information des citoyens au titre du droit à l'information.

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est un phénomène d'origine naturelle (inondation, mouvement de terrain, tempête, feu de forêt, séisme, avalanche) ou d'origine technologique (transport de matières dangereuses, rupture de barrage, risque industriel), caractérisé par une énorme gravité et une faible fréquence.

**Saint-Jean est spécifiquement soumise aux risques naturels suivants :**

- Inondations de plaine
- Mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse

# INONDATIONS

## LA ZONE DE RISQUE À SAINT-JEAN

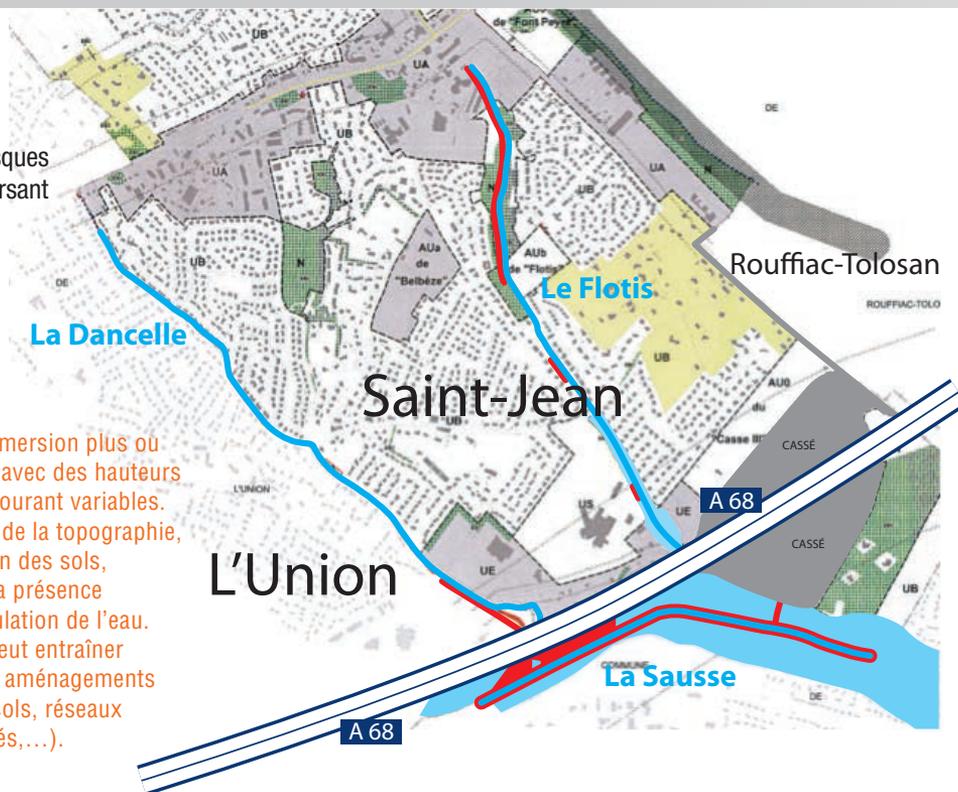
### Risques et nuisances

Plan de prévention des risques d'inondation du bassin versant de la Sausse

■ aléa faible à moyen

■ aléa fort

Une inondation est la submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau et des vitesses de courant variables. Son ampleur est fonction de la topographie, de la capacité d'absorption des sols, du couvert végétal et de la présence d'obstacles à la libre circulation de l'eau. Le ruissellement urbain peut entraîner des inondations dues aux aménagements (imperméabilisation des sols, réseaux d'assainissement inadaptés,...).



### La commune est exposée à des inondations de plaines dues aux débordements de la Sausse.

**La Sausse :** sur un linéaire de 850 m sur la berge droite, en limite sud-est de commune, pour un risque d'inondation par remontée de la nappe affleurant en contre-bas des coteaux du Cassé.

**La Dancelle et Le Flotis :** aléa faible (écoulement diffus) sur le rond-point du chemin de Bessayre, l'avenue de Flotis et le long du Boulevard de Bessayre.

Les infrastructures économiques et routières du Cassé ainsi qu'une partie de la zone d'habitation limitrophe de la commune de Montrabé (aléa faible, hauteur d'eau inférieure à 50cm) peuvent être concernées.

Les zones identifiées sont soumises à des prescriptions obligatoires annexées au PLU.



## LES GESTES QUI SAUVENT

En cas d'inondation importante, votre quotidien pourra être perturbé par un dysfonctionnement des réseaux (eau, électricité, gaz, téléphone) et des voies de circulation et des services de proximité. Il est prudent de vérifier vos contrats d'assurance.

### AVANT

- Faire une réserve d'eau potable et de nourriture.
- Couper le gaz et l'électricité
- Fermer portes et fenêtres, ouvrez les volets roulants électriques
- Mettre les produits sensibles au sec, surélever le mobilier
- Amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques et les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Préparer l'évacuation

### PENDANT

- S'informer de la montée des eaux (radio, télévision, mairie)
- Monter dans les étages supérieurs de votre habitation
- Ne pas utiliser les ascenseurs
- Obturer les portes et soupiraux du domicile
- Ne pas s'engager sur une aire ou une voie inondée
- Ne pas téléphoner, laisser les lignes libres pour les secours
- Signaler depuis les étages votre présence et attendre les secours
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre

### APRES

- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- Déclarer le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais



## MESURES D'ALERTE

La commune relaye l'alerte de la Préfecture auprès de la population en général et des habitants concernés en particulier (panneau lumineux, site internet, véhicules sonorisés, téléphone, porte à porte)

## Historique

Il n'existe pas d'éléments précis concernant les crues de la Sausse. Sa situation en retrait des zones anciennement urbanisées, l'implantation de l'A68, n'ont pas permis de retenir d'événements significatifs permettant l'établissement d'une cote de crue historique. Toutefois, il est à noter que les contre-bas des coteaux du Cassé sont marqués par une remontée de la nappe devenant affleurante.

### Inondations et coulées de boue

- du 26/07/1996 au 27/07/1996.  
*Arrêté du 11/02/1997. J.O du 23/02/1997*
- du 16/06/2003 au 16/06/2003.  
*Arrêté du 03/10/2003. J.O du 19/10/2003.*
- du 24/01/2009 au 27/01/2009.  
*Arrêté du 28/01/2009. J.O du 29/01/2009.*

### Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain

- du 25/12/1999 au 29/12/1999.  
*Arrêté du 29/12/1999. J.O du 30/12/1999*



# MOUVEMENTS DE TERRAIN

Notre commune est exposée, dans son intégralité, à des mouvements de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux communément appelé sécheresse. L'aléa est considéré comme moyen.

De manière préventive, il convient de se conformer aux prescriptions constructives afin de réduire les désordres causés au bâti.

Notamment si le sol est hétérogène, en cas de construction sur un terrain en pente ou sur sous-sol partiel, ou lorsque des arbres sont plantés à proximité des constructions.

Le phénomène peut provoquer la rupture de réseaux enterrés et générer des fuites qui l'amplifieront.

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. La rétractation des sols (variation de volume) est liée à la modification de la teneur en eau et s'observe en période sèche, entraînant des fissurations du bâti au droit des façades, plus particulièrement à proximité des murs porteurs et des angles.

## LES GESTES QUI SAUVENT

### AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

### PENDANT

- Fuir latéralement, gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

### APRES

- Evaluer les dégâts et les dangers
- Informer les autorités
- Se mettre à disposition des secours
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer

## Historique

### Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols

- du 01/06/1989 au 31/12/1990.  
Arrêté du 12/08/1991. J.O du 30/08/1991
- du 01/05/1989 au 30/09/1993.  
Arrêté du 03/05/1995. J.O du 07/05/1995
- du 01/10/1993 au 31/12/1996.  
Arrêté du 24/03/1997. J.O du 12/04/1997
- du 01/01/1997 au 31/12/1997.  
Arrêté du 29/12/1998. J.O du 13/01/1999
- du 01/01/1998 au 31/12/1998.  
Arrêté du 19/03/1999. J.O du 03/04/1999
- du 01/07/2003 au 30/09/2003.  
Arrêté du 25/08/2004. J.O du 26/08/2004
- du 01/06/2011 au 30/09/2011.  
Arrêté du 11/07/2012. J.O du 17/07/2012
- du 01/01/2016 au 31/03/2016.  
Arrêté du 25/07/2017. J.O du 17/07/2012
- du 01/01/2017 au 31/12/2017.  
Arrêté du 10/07/2018. J.O du 17/07/2012

### Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain

- du 25/12/1999 au 29/12/1999.  
Arrêté du 29/12/1999. J.O du 30/12/1999

# AUTRES RISQUES



## TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES

Ce risque peut survenir sur n'importe quel axe routier, notamment pour les flux de desserte locale. En cas d'incident, se calfeutrer et suivre les consignes générales.



## NUCLÉAIRE

La Préfecture de Haute-Garonne a mis en place un plan départemental de gestion et de distribution de comprimé d'iode stable.



## SANITAIRE ÉPIDÉMIE, PANDÉMIE, ÉPIZOOTIE

Face à une menace susceptible d'affecter la santé de la population, les dispositions municipales s'appuient sur le plan gouvernemental spécifique au risque. Elles prévoient la continuité des missions essentielles des services municipaux.



## CLIMATIQUE TEMPÊTE, CANICULE, INTEMPÉRIES HIVERNALES

La carte de vigilance de Météo-France alerte sur le type de risque et le niveau d'alerte.



## TERRORISME RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE

[www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste](http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste)

### RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE



**S'ÉCHAPPER**

SI C'EST IMPOSSIBLE



**SE CACHER**

PUIS



**ALERTER**

## CONSIGNES GENERALES DE SECURITE



### CONFINEZ-VOUS.

Fermez portes et fenêtre et colmatez les ouvertures et les aérations, en attendant les consignes particulières.



### COUPEZ L'ÉLECTRICITÉ ET LE GAZ.

Ne produisez pas de flammes ou d'étincelles.



### GAGNEZ L'ABRI LE PLUS PROCHE,

en vous munissant de vos papiers d'identité, de vos traitements médicaux et de votre kit d'urgence.



### N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE,

les enseignants s'en occupent et mettent en œuvre les mêmes consignes de sécurité.



### NE FUMEZ PAS



### NE TÉLÉPHONEZ PAS,

afin de libérer les lignes pour les secours.



Pour toute information complémentaire  
Contactez la mairie  
05 32 09 67 00 ou  
[contact@mairie-saint-jean.fr](mailto:contact@mairie-saint-jean.fr)

## POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES RISQUES MAJEURS

- > Vigilance nationale «crues»  
<http://www.vigicrues.gouv.fr/>
- > Information sur les crues des bassins de l'Adour et de la Garonne  
<http://www.hpgaronne.ecologie.gouv.fr/>
- > Portail sur la prévention des risques majeurs <http://www.prim.net/>



## NUMEROS UTILES

Mairie de Saint-Jean .....	05 32 09 67 00
Police Municipale.....	05 32 09 67 08
.....	06 07 96 19 86
CCAS.....	05 32 09 68 25
Préfecture.....	05 34 45 34 45
Météo France.....	0 899 71 02 99
.....	www.meteofrance.fr
Bison Futé.....	0 800 100 200
.....	www.bison-fute.fr
Vigilance crues.....	www.vigiecrues.ecologie.gouv.fr

## NUMEROS D'URGENCE

Appel d'urgence européen.....	112
Pompiers.....	18
Urgences médicales SAMU.....	15
Gendarmerie Nationale.....	17
EDF Urgences.....	0 811 01 02 12
GDF Urgences.....	0 800 47 33 33



**NUMÉRO D'URGENCE : 114**  
**PERSONNES MALENTENDANTES**



## FREQUENCES RADIOS

France Info.....	105.5
Radio Plus Toulouse.....	106.8
RFM.....	99.1
Europe 1.....	106.3
Virgin Radio.....	102.4
Toulouse FM.....	92.6

